

Réseau d'assainissement - Réajustement des aides financières

M. LE MAIRE, Rapporteur : Dans le plan de financement des extensions de réseau et de la construction des ouvrages d'assainissement, la Ville de Besançon sollicite les aides financières de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse et occasionnellement de la Région (pour l'ouvrage Battant).

En ce qui concerne l'Agence de l'Eau, un contrat d'agglomération signé entre cet organisme et la Ville définit les décisions et les bases de calcul du montant des aides.

Celles-ci sont calculées sur des estimations et inscrites en recettes et dépenses au budget pour permettre la réalisation des travaux.

Les sommes ainsi budgétisées ne correspondent pas toujours exactement à celles réellement versées par l'Agence qui sont déterminées sur le coût réel des travaux.

Pour la Région, le raisonnement est identique.

Il convient donc en fin de chaque opération, de faire un réajustement en recettes et dépenses suivant le tableau ci-après.

Pour apurer en dépenses le chapitre 893.2315.84801.30300, il convient de transférer du chapitre 893.2315.513.30300 (en autofinancement) la somme de 455 972 F.

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver ce réajustement financier ;
- autoriser les écritures et transferts nécessaires à l'apurement des chapitres concernés, soit :
 - . pour l'opération «Extension réseau - programme 1992» une réduction de crédits de 24 000 F :
 - * en recettes, au chapitre 893.1648.513.30300
 - * en dépenses, au chapitre 893.2315.513.30300
 - . pour l'opération «Parc Scientifique - Viabilités ENSMM (1^{ère} tranche) une réduction de crédits de - 8 000 F :
 - * en recettes, au chapitre 893.1648.91010.30300
 - * en dépenses, au chapitre 893.2315.91010.30300
 - . pour l'opération «ZAC Château Galland» (1^{ère} tranche) une réduction de crédits de - 96 000 F :
 - * en recettes, au chapitre 893.1648.91058.30300
 - * en dépenses, au chapitre 893.2315.91058.30300

. pour l'opération «Collecteur Rive Gauche» les réductions ci-dessous :

* en recettes

. 689 000 F au chapitre 893.1648.84801.30300

. 63 216 F au chapitre 893.10238.84801.30300

. 25 442 F au chapitre 893.10232.84801.30300

* en dépenses : une réduction de - 527 658 F est nécessaire, au chapitre 893.2315.84801.30300. Etant donné que sur l'imputation il ne reste qu'un report de crédit de 71 686 F, il convient de prélever du chapitre 893.2315.13.30300 (construction réseaux autofinancement) une somme de 455 972 F et de la transférer au chapitre 893.2315.84801.30300.

Opération	Convention	Aide Agence de l'Eau		Inscriptions budgétaires		Bilan
		Nature	Montant versé	Recettes	Dépenses	
Extension réseau programme 1992	931 253	Avance	310 000 F	893 1648 513 30300 334 000 F	893 2315 513 30300 334 000 F	Recettes : - 24 000 F Dépenses : - 24 000 F
Parc Scientifique Viabilités ENSVM (1ère tranche)	931 254	Avance	442 000 F	893 1648 91010 30300 450 000 F	893 2315 91010 30300 450 000 F	Recettes : - 8 000 F Dépenses : - 8 000 F
ZAC Château Galland (ex. Tilleroyes) (1ère tranche)	931 252	Subvention	84 000 F	893 1648 91058 30300 180 000 F	893 2315 91058 30300 180 000 F	Recettes : - 96 000 F Dépenses : - 96 000 F
Collecteur Rive Gauche	8559 86480 88939 91322 921067 idem	Avance	5 341 000 F	893 1648 84801 30300 6 030 000 F	893 2315 84801 30300 6 030 000 F	Recettes : - 689 000 F Dépenses : - 689 000 F
				090 10 100 04001 30300 2 010 000 F	893 2315 84801 30300 1 750 000 F	Recettes : - 63 216 F Dépenses : + 186 784 F
		Aide de la Région				
C.R.C. Ouvrage Battant	09.07.90	Subvention	294 558 F	893 10232 84801 30300 320 000 F	893 2315 84801 30300 320 000 F	Recettes : - 25 442 F Dépenses : - 25 442 F

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions qui lui sont soumises.